

## *Les 10 commandements*

Livre de l'Exode 20, 1-17

**A** lors Dieu prononça toutes les paroles que voici :  
« Je suis le Seigneur ton Dieu, qui t'ai fait sortir du pays d'Égypte, de la maison d'esclavage.

Tu n'auras pas d'autres dieux en face de moi.

Tu ne feras aucune idole, aucune image de ce qui est là-haut dans les cieux, ou en bas sur la terre, ou dans les eaux par-dessous la terre.

Tu ne te prosterneras pas devant ces dieux, pour leur rendre un culte.

Car moi, le Seigneur ton Dieu, je suis un Dieu jaloux :

chez ceux qui me haïssent, je punis la faute des pères sur les fils, jusqu'à la troisième et la quatrième génération ;

mais ceux qui m'aiment et observent mes commandements, je leur montre ma fidélité jusqu'à la millième génération.

Tu n'invoqueras pas en vain le nom du Seigneur ton Dieu, car le Seigneur ne laissera pas impuni celui qui invoque en vain son nom.

Souviens-toi du jour du sabbat pour le sanctifier.

Pendant six jours tu travailleras et tu feras tout ton ouvrage ;

mais le septième jour est le jour du repos,

sabbat en l'honneur du Seigneur ton Dieu :

tu ne feras aucun ouvrage, ni toi, ni ton fils, ni ta fille, ni ton serviteur, ni ta servante, ni tes bêtes, ni l'immigré qui est dans ta ville.

Car en six jours le Seigneur a fait le ciel, la terre, la mer

et tout ce qu'ils contiennent, mais il s'est reposé le septième jour.

C'est pourquoi le Seigneur a béni le jour du sabbat et l'a sanctifié.

Honore ton père et ta mère, afin d'avoir longue vie sur la terre que te donne le Seigneur ton Dieu.

Tu ne commettras pas de meurtre.

Tu ne commettras pas d'adultère.

Tu ne commettras pas de vol.

Tu ne porteras pas de faux témoignage contre ton prochain.

Tu ne convoiteras pas la maison de ton prochain ;

Tu ne convoiteras pas la femme de ton prochain, ni son serviteur, ni sa servante, ni son bœuf, ni son âne : rien de ce qui lui appartient. »